

n° 533 - Travaux d'assainissement et d'A.E.P. ZAC LUDRES SUD - prêt à court terme

Le Maire rappelle qu'il y a lieu de contracter un emprunt à court terme pour financer les travaux d'assainissement et d'A.E.P. de la ZAC LUDRES SUD, en attendant notification de la décision de subvention du Ministère de l'Agriculture qui permettra une demande de prêt à moyen terme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide :

↳ de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Est à NANCY, un prêt à court terme de 260 000 F. remboursable en 12 mois au taux de 7.30 %.

- autorise le Maire à négocier ledit prêt aux conditions fixées et à signer le contrat de prêt à intervenir.